

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

Convocation : 13 juin 2016

Affichage : 24 juin 2016

Le 20 juin 2016, à 19 H, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

Présents : AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, BRALLET Chantal, DUBREUIL Didier, GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, UTIEL José.

Procurations : OZANON GUILLEMAUT Céline donne pouvoir à GROSJEAN-DUTARTRE Sophie

Absents : GUILLET Christophe

Secrétaire de séance : DUBREUIL Didier

Le compte-rendu de la séance du 02 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

1- PRESENTATION DU SERVICE « ESPACE HABITAT CONSEIL » PAR LE GRAND CHALON

Madame DUMONTEL, du Grand Chalon, est venue présenter « ESPACE HABITAT CONSEIL ». Le Grand Chalon a créé cet Espace Habitat Conseil, porte d'entrée unique pour toutes les questions sur l'habitat et le logement.

Si vous avez des projets de construction, de rénovation,

Si vous cherchez des informations juridiques,

Si vous souhaitez connaître les démarches à effectuer ...

Ce service est à votre disposition pour vous donner des informations gratuites, neutres et complètes, sur :

- La maîtrise des consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables
- Les financements : prêts, aides, plans de financements
- Les travaux : matériaux, techniques, entreprises, documentations
- Les assurances, les avantages fiscaux, la copropriété, la location, la qualité de l'habitat
- Les contrats : de construction, de maîtrise d'œuvre.....

Cette structure est située 7 Rue Georges Maugey à Chalon/Saône, et reçoit avec ou sans rendez-vous.

Coordonnées téléphoniques : 03 85 09 20 45.

Des plaquettes présentant ESPACE HABITAT CONSEIL sont disponibles en Mairie.

2- REMPLACEMENT D'UN ADJOINT DEMISSIONNAIRE

Madame Martine GUILLARD, 3^{ème} adjointe, a présenté sa démission de poste d'adjointe auprès de M. le Sous-préfet, pour des raisons personnelles. Elle ne conserve pas son mandat de conseillère municipale. M. le Sous-Préfet a notifié cette démission par courrier, en date du 3 juin 2016, celle-ci devient effective à cette date.

M. le Maire propose de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint. Les fonctions exercées par Mme Martine GUILLARD seraient réparties sur les postes de 1^{er} et 2^{ème} adjoint.

Un débat s'est engagé entre les membres du Conseil pour savoir s'il ne serait pas plus judicieux de nommer un nouvel adjoint.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au Maire.

3- MODIFICATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A DEMISSION D'UN ADJOINT

Il convient de remplacer Mme GUILLARD dans les différentes commissions communales auxquelles elle participait :

- Commission FINANCES COMMUNALES
- Commission SCOLAIRE, CADRE DE VIE, CULTURE.

M. le Maire propose de supprimer la commission SCOLAIRE, CADRE DE VIE, CULTURE, et créer deux nouvelles commissions :

- Commission SCOLAIRE (garderie, cantine, SIVOS-RPI, conseil d'école, rythmes scolaires)
- Commission CADRE DE VIE, CULTURE (bibliothèque, sécurité enfants, culture).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SUPPRIME** la commission SCOLAIRE, CADRE DE VIE, CULTURE
- **CREE** deux nouvelles commissions :
 - o **Commission SCOLAIRE** : Gérard LARDY, Christophe GUILLET, Sophie GROSJEAN-DUTARTRE, Céline OZANON-GUILLEMAUT
 - o **Commission CADRE DE VIE, CULTURE** : Daniel MORIN, Christophe GUILLET, Sophie GROSJEAN-DURTARTRE, Céline OZANON-GUILLEMAUT. (Christophe GUILLET reste conseiller délégué à la culture)
- **DECIDE** le remplacement de Mme GUILLARD au sein de la commission FINANCES COMMUNALES :
Daniel MORIN, Vincent OBLED, Gérard LARDY, Danielle MORIN, José UTIEL, Gilbert LAMBERTET, Laurence GENELOT, Chantal BRALLET

4- DELEGUES AU SEIN DU SIVOS-RPI LA CHARMEE-GRANGES-ST GERMAIN LES BUXY

Mme Martine GUILLARD était déléguée au sein du SIVOS-RPI La Charmée, Granges, St Germain les Buxy. Un nouveau délégué doit être nommé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les délégués au SIVOS-RPI de La Charmée, Granges et st Germain les Buxy :
 - o **Délégués titulaires** :
 - M. Vincent OBLED
 - M. Gérard LARDY
 - M. Christophe GUILLET
 - o **Délégués suppléants** :
 - Mme Florence AUBERTIN
 - M. Samuel BOULISSET
 - Mme Sophie GROSJEAN-DUTARTRE

5- REMPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU AU C.C.A.S. SUITE A DEMISSION

Suite à la démission de Mme GUILLARD au sein du Conseil Municipal, il convient de la remplacer en tant que membre élu au sein du C.C.A.S.

Madame Danielle MORIN présente sa candidature, elle est élue à l'unanimité.

6- ATTRIBUTION DU MARCHÉ « REALISATION D'UN CHEMINEMENT PIETON A SIENNE LE BAS

Suite à la consultation des entreprises par marché à procédure adaptée pour la réalisation du cheminement piétonnier concernant la 1^{ère} phase de l'aménagement de la Route de Sienne le Bas, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'étude des offres, suivant les critères retenus dans le marché de consultation. Cinq entreprises ont répondu à cet appel d'offres.

C'est la Société EUROVIA qui a été retenu pour un montant de 81 965.34 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 81 965.34 € H.T.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché.

7- CONVENTION CONSTITUTIVE D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES SIX COMMUNES DU SUD CHALONNAIS DITE PLAINE SUD

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention constitutive d'une entente intercommunale entre les six communes du Sud Chalonnais dite Plaine Sud, à savoir les communes de La Charmée, Lux, Marnay, Saint Loup de Varennes, Sevrey et Varennes le Grand.

L'entente intercommunale a pour objet l'entretien des établissements et espaces publics, culturels, d'enseignements, des espaces publics, des gymnases, ainsi que leur périmètre.

Elle permettra aux communes, qui n'ont pas le matériel adéquat pour certains travaux, de l'emprunter à la commune que le possède, et ainsi réaliser ces travaux à moindre coût.

On peut citer, en exemple, le broyeur de la commune étant en panne, un agent de Sevrey, est venu pendant une journée pour broyer sur la commune de La Charmée.

Une conférence de l'entente sera chargée de débattre des questions se rattachant aux problématiques faisant l'objet de l'entente. Chaque commune sera représentée par une commission spéciale nommée à cet effet et composée chacune de trois membres désignés par le Conseil Municipal.

Après délibération, la Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la constitution d'une entente intercommunale entre les six communes du sud chalonnais.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cette convention
- **CONSTITUE** une commission devant siéger au sein de la conférence en désignant les membres suivants :
 - o M. Vincent OBLED
 - o M. Daniel MORIN
 - o M. Gérard LARDY

8- AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE D'EXTENSION DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND CHALON

M. le Maire présente l'arrêté préfectoral du 15 avril 2016 concernant le projet de périmètre du Grand Chalon qui sera étendu à 14 nouvelles communes : Aluze, Bouzeron, Chamilly, Charrecey, Chassey le Camp, Cheilly les Maranges, Dennevy, Remigny, Saint Bérain sur Dheune, Saint Gilles, Saint Leger sur Dheune, Saint Loup Géanges, Saint Sernin du Plain et Sampigny les Maranges, à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 75 jours pour se prononcer sur cette mesure.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet de périmètre présenté par le schéma départemental de coopération intercommunale qui étend, à compter du 1^{er} janvier 2017, le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon à 14 nouvelles communes.

9- AVIS SUR LE PROJET D'ARRETE DE FUSION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA CORNE, DU BASSIN DE L'ORBIZE ET DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA THALIE.

M. le Maire présente l'arrêté préfectoral du 03 mai 2016 concernant le projet de fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement du bassin de La Corne, du bassin versant de l'Orbize et des cours d'eau du bassin versant de la Thalie avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet de fusion de ces trois syndicats intercommunaux.

10- AVIS SUR LE PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU COLLEGE LOUIS PASTEUR DE SAINT REMY

M. le Maire expose qu'en application de l'article L 40-I n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, M. le Préfet propose, pour la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunal, la dissolution du syndicat de coopération intercommunale du Collège Louis Pasteur de Saint-Rémy, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet de dissolution du Syndicat de coopération intercommunale du Collège Louis Pasteur de Saint Rémy, à effet au 1^{er} janvier 2017.

11- CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE PLUI

M. le Maire expose aux membres du conseil que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par le Grand Chalon est toujours en cours. Il est demandé à chaque commune de participer à l'élaboration du zonage.

M. le Maire propose de créer une commission PLUI qui pourra participer aux différentes phases de travail d'élaboration de ce PLUI.

Tous les membres du Conseil sont intéressés pour cette commission.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREE** une commission communale PLUI composée de tous les membres du Conseil Municipal.

12- RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DU GRAND CHALON

M. le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Grand Chalon.

Depuis 1994, le Grand Chalon a la compétence traitement des déchets. Il assure la gestion de 73 884 bacs mis à disposition gratuitement des grands chalonnais

En 2014, la production d'ordures ménagères a baissé de 2% par rapport à 2013, soit 354 tonnes d'ordures ménagères en moins en 2014. Cela représente près de 1 kg par habitant.

Concernant la collecte des emballages, 2272 tonnes d'emballage ont été collectés en 2014 sur le territoire communautaire. Les emballages recyclables ont augmenté de 15 % soit 347 tonnes par rapport à 2013.

En 2014, le coût net par habitant est en progression (+ 15.46%).

Ce rapport est consultable en Mairie par tous les habitants.

13- QUESTIONS DIVERSES

- **GRAND CHALON** : M. le Maire informe le Conseil qu'un nouveau pacte financier et fiscal est en préparation pour l'année prochaine. Il participe aux différentes réunions organisées par le Grand Chalon à ce sujet
- **SALLE DES ASSOCIATIONS** : cette salle ne sera plus louée à partir de septembre. Une étude est en cours pour la réhabilitation du bâtiment. Les travaux pourraient débuter au cours de l'année 2017.

La séance est levée à 21 H 15

Fait à LA CHARMEE, le 24 juin 2016

Le Maire, Vincent OBLED

